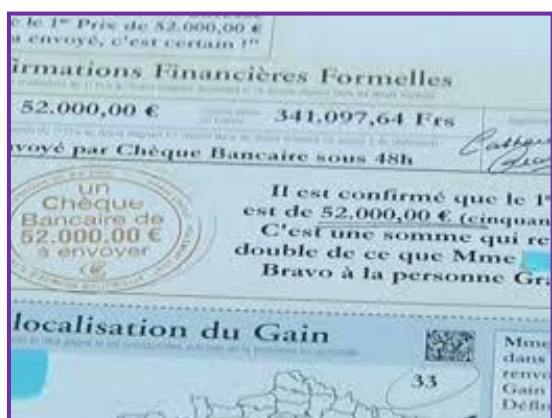


Éviter certaines promesses des loteries publicitaires



Vous l'ignoriez peut-être : la création de la structure associative qui allait devenir le Réseau anti-arnaques est due aux abus publicitaires, dans les années 80, de catalogues de vente à distance. Aujourd'hui, même si la volumétrie s'est réduite, il subsiste quelques sociétés qui sévissent encore et parviennent à faire naître l'espoir d'un gain imminent à des consommateurs. L'objectif des offres promotionnelles – loteries commerciales et cadeaux – est, bien évidemment, de provoquer une commande. Le cadeau le plus souvent reçu est un simple bon d'achat... à valoir sur une nouvelle commande.

Voici deux formulations, toujours rédigées en petits caractères, qui permettent de limiter les effets d'annonce du gain :

- « opération soumise à aléas » : toutes les promesses catégoriques rédigées sur les documents reçus sont détruites par cette affirmation. L'utilisation du terme « aléas » indique que le hasard interviendra dans la confirmation du gain annoncé.
- « sous réserve de la vérification de vos droits potentiels » : les affirmations de gain restent hypothétiques puisque votre numéro de participation n'a pas encore été déclaré gagnant.

Le Réseau anti-arnaques publie le podium des trois principales sociétés – et des enseignes commerciales – à éviter :

LAURIE (enseignes NOTRE VIE GOURMANDE, LES DÉLICES DE TANTINE, BIOTONIC, TVD-SANTÉ).

MERRIOS (enseignes DÉLICES ET GOURMANDISES, DÉLICES D'ANNIE, NATUR'SANTÉ, BISCUIT ET COMPAGNIE).

NEW STEFAL HOLDING (enseignes PHYDERMA, VITAL BEAUTY, LE COIN DES DÉLICES, SWISS HOME SHOPPING).

INFO-ALERTE est une mise en garde hebdomadaire diffusée par le :
Réseau anti-arnaques, association partenaire de l'UFC-Que Choisir
BP 40179 – 79205 PARTHENAY cedex

(contact@arnaques-infos.org) – Page Facebook

SIRET : 503 805 657 00049

Reproduction autorisée sous réserve de mentionner l'origine.

Directeur de la publication :

Pascal TONNERRE (president@arnaques-infos.org)